

Convocation envoyée le	21.03.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GARRIGUE, BARONI, BOUCHERY, AVRY, HUBERT, NÉRISSON, PIERROT et ANGEVIN.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, MARTIN, DUPONT, LAURIOL, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Madame Christine ROBÉ à Madame Sandra NÉRISSON
 Monsieur Marc THIRY à Monsieur Dimitri FULNEAU
 Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT
 Monsieur Antoine ORSONY à Madame Sylvie AVRY.

Absent : Mesdames Anne-Sophie LAURE et Élodie DUPETY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Demande de Fonds de concours de droit commun auprès de
TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE - section de fonctionnement - Année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 V,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et notamment son article 186,

Vu le Pacte Fiscal et Financier adopté par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,

Vu le règlement général des fonds de concours en faveur des communes membres de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE voté le 12 décembre 2022 et notamment son article 1,

Considérant l'entretien du groupe scolaire Philippe MAUPAS à assurer par la Commune de Rochecorbon,

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT
Fonds de concours de droit commun
Entretien du Groupe scolaire Philippe MAUPAS (écoles élémentaire et maternelle)

Dépenses		recettes	
Fonctionnement	en € TTC	Fonctionnement	en € TTC
Groupe scolaire Philippe MAUPAS			
Eau et assainissement	7 000,00 €	TMVL - Fonds de concours de droit commun	52 476,00 €
Énergie - Électricité	12 000,00 €	Autofinancement	101 274,00 €
Fournitures non stockées - Combustibles	22 000,00 €		
Contrats de prestations de services	400,00 €		
Autres locations mobilières	2 500,00 €		
Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 000,00 €		
Maintenance	1 950,00 €		
Frais de nettoyage des locaux	32 900,00 €		
Agents affectés au fonctionnement du groupe scolaire (ATSEM 50 % des postes dédiés à l'entretien du bâtiment)	70 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	153 750,00 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	153 750,00 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **SOLLICITE**, auprès de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, le fonds de concours de droit commun pour un montant de 52 476 €, dans le cadre du financement des frais d'entretien du groupe scolaire Philippe MAUPAS
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 26 mars 2025
 Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,

Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans